CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E214065** **VALABLE JUSQU'AU** **01/06/2027**

ÉDITÉ LE 11/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/07/2025

Raison sociale : AD BTP

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 18/09/2025

Capital : 1 000

2 ROUTE DE LYON
42400 SAINT-CHAMOND

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT ETIENNE

Siret : 989 382 098 00014

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 8841207

Assurance Responsabilité Travaux :
ERGO SV50180441T37318

Assurance Responsabilité Civile :
ERGO SV50180441T37318

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 04 26 48 97 77 **Fax :**

Portable : 06 22 25 70 28

Responsabilité légale :
BOUFEDJI SELIM PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : accueil@adbtp.fr

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 106 015 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	7	02/06/2026
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	7	02/06/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/06/2026 14:38

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.